Bellot redoute le pire pour le dossier du survol

L’Echo- Philippe Lawson - 22 juin

*Pour le ministre de la Mobilité François Bellot (MR), la nouvelle action en cessation environnementale met une pression inutile sur les auteurs de l’étude d’incidences commandée. La commune de Woluwe Saint-Pierre se joint à l’action et demande au Fédéral de clarifier les normes de vent.*

La [nouvelle action en cessation environnementale lancée par la Région de Bruxelles-Capitale](https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/bruxelles/bruxelles-attaque-de-nouveau-l-etat-belge-sur-le-survol-de-la-capitale/10024403.html) contre le Fédéral dans le **dossier du bruit des avions** de Brussels Airport fait des remous. Contacté par nos soins, le ministre de la Mobilité, **François Bellot**(MR), dénonce tant la forme que le fond de la démarche.

*Je soutiens que ce ne sont pas les décisions de justice qui apporteront des solutions dans le dossier."*

*"J’ai découvert dans la presse que la Région bruxelloise lance une nouvelle action en justice dans le dossier avant de recevoir officiellement la citation.****Je regrette cette manière de fonctionner,****mais indépendamment de la forme, je soutiens que ce ne sont pas les décisions de justice qui apporteront des solutions dans le dossier. D’autant plus qu’elles vont dans des sens divers et sont parfois en opposition",* nous a confié François Bellot.

Il estime que la nouvelle action en justice fait craindre le pire pour les**résultats de l’étude d’incidences**qu’il vient de confier au bureau international ENVISA. D’après lui, les demandes de l’exécutif bruxellois portées par la ministre bruxelloise de l’Environnement**Céline Fremault**(cdH) mettent une pression sur le bureau ENVISA.

Le ministre Bellot déplore d’autant plus la nouvelle action en justice qu’il a sollicité les Régions (Bruxelles, Flandre, Wallonie) afin d’obtenir les coordonnées de la personne qui servira de point de contact avec le bureau international chargé de l’étude d’incidences. La ministre Fremault souhaite que l’étude d’incidences examine toutes les**pistes alternatives possibles notamment le déplacement de l'aéroport**, l'allongement ou le déplacement des pistes, la cessation complète ou à certaines heures des vols de nuit ou, à tout le moins, leur réduction. Elle demande que soient examinées des mesures visant l'interdiction ou la limitation de certaines catégories d'avions, la diminution de l'activité de l'aéroport, l'extension de la durée de la nuit, etc. Ici aussi, la ministre Fremault demande, au nom du gouvernement bruxellois, une**astreinte de 10.000 euros par mesure non étudiée** dans le cadre de l'étude d'incidences.

[Céline Fremault n'exclut pas de déplacer Brussels Airport](https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/bruxelles/celine-fremault-n-exclut-pas-de-deplacer-brussels-airport/10024403.html%22%20%5Ct%20%22_self)

Dans le cadre de la nouvelle action en référé devant le tribunal de première instance de Bruxelles, elle demande des mesures concrètes, à court et à moyen terme, pour réduire les infractions à l’arrêté bruit dans le ciel bruxellois sous peine d’astreintes de plusieurs millions d’euros.

Elle a lancé un appel aux communes et aux associations pour se joindre à l’action. La commune de Woluwe Saint-Pierre y a répondu favorablement. *"Onze****mois après le jugement de l’été dernier, absolument rien n’a été entrepris par l’État fédéral****pour ne serait-ce que tenter de diminuer les nuisances subies par les Bruxellois à cause de l’exploitation de l’aéroport de Bruxelles National. Les gens ne comprennent pas que dans un Etat de droit, les décisions de justice puissent à ce point être bafouées. La commune regrette cette situation, mais se réjouit de la procédure que la Région entreprend afin de mettre l’État fédéral face ses responsabilités "*, déclare Benoît Cerexhe (cdH), le bourgmestre. Il exige que l’État fédéral décide enfin d'**une clarification des normes de vent** " afin que soit respecté le principe d’utilisation de la piste 01 à titre exclusivement subsidiaire et l’application **d’une nuit environnementale européenne entre 22h et 7h sans aucun avion"**.